d

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-4-9-68 829896

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

ABONNEMENT ANNUEL

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative,

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 *CLERMONT-FERRAND - 63*

25,00 F

BULLETIN N° 96 de SEPTEMBRE 1968.-

INFORMATION.-

ARBRES FRUITIERS

POU DE SAN JOSE.- (Département de l'ALLIER : Zone contaminée et zone de protection).

L'éclosion des larves de la deuxième génération de cette cochenille est en cours. La lutte contre ce ravageur est obligatoire. Dans les vergers intéressés, situés en zone contaminée, et en zone de protection, effectuer un traitement au cours de la première semaine de septembre. Renouveler ce traitement à partir du 20 Septembre.

Utiliser un Oléoparathion ou une émulsion huileuse de D.D.T.

Respecter le délai légal de 15 jours après les traitements pour consommer les fruits et légumes ayant été atteints par ces insecticides.

ANTHONOME DU POIRIER.-

Dans les vergers de Poiriers où cet insecte cause habituellement des dégâts (bourgeons floraux ne débourrant pas au printemps), effectuer, dans le courant de la dernière décade de septembre, un traitement avec une spécialité à base de D.D.T., de LINDANE ou de METHOXYCHLORE.

Il est rappelé que les produits à base de D.D.T. et de LINDANE ne doivent pas être utilisés durant les quinze jours qui précèdent la récolte. Cette interdiction est de 7 jours pour les produits à base de METHOXYCHLORE. Sur les variétés intéressées, tenir compte de ces délais d'emploi avant récolte.

VIGNE

POURRITURE GRISE.- (Botrytis cinerea)

La lutte contre cette maladie, très connue des viticulteurs, est difficile.

Des essais effectués depuis plusieurs années ont montré une certaine efficacité des produits à base de CAPTAFOL, de DICHLOFLUANIDE, de PHALTANE, de THIRAME utilisés avec des appareils pneumatiques ou à forte pression.

P211

Dans les essais qui se poursuivent, il est prévu 4 traitements ; le premier après la nouaison, le dernier trois semaines après le début de la véraison, les autres étant déterminés en fonction des conditions climatiques locales et de l'évolution du Botrytis.

Lorsque la maladie apparaît à l'approche des vendanges il est en général trop tard pour intervenir efficacement et il faut craindre l'influence des produits sur la fermentation des moûts.

Le PHALTANE et le THIRAME semblent être sans action sur celle-ci.

Par contre, le DICHLOFLUANIDE ne doit pas être utilisé à moins de trois semaines de la vendange. Avec le CAPTAFOL il faut être beaucoup plus prudent car son action sur la fermentation est importante.

Clermont-Ferrand, le 2 Septembre 1968.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux ;

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND

Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 699 du 2 Septembre 1968 - 2 200 exemplaires - ABONNEMENT 1968 - Expédition n° 23.